

Juges pour Juges sur 2013 et 2014

We don't accomplish anything in this world alone... and whatever happens is the result of the whole tapestry of one's life and all the weavings of individual threads from one to another that creates something.

Sandra Day O'Connor¹



Le fin de l'année 2013 s'approche, c'est le temps pour la revue, le temps pour quelque réflexion sur qu'est-ce que c'est que les juges du monde assemble. C'est aussi le temps pour s'arrêter sur le but de **Juges pour Juges: de la solidarité moral avec des collègues à l'étranger qui sont en difficultés ou qui risquer d'être en difficultés par leur profession.**

Naturellement, nous espérons que vous avez suivi Juges pour Juges pendant l'année. Dans ce cas-là, vous savez que Juges pour Juges a inséré régulièrement des bulletins sur le site, vous êtes serrés Juges pour Juges de près à Twitter, et alors vous avez lus aussi notre trois bulletins d'information précédents. Quoi qu'il en soit, maintenant c'est le temps pour un bulletin d'information plus étendu: c'est quelque chose pour lire avant les apin de Noël ou au coin du feu.

Qu'est-ce que l'année 2013 a portée? Laissez-moi pointer un nombre des moments de l'année passée:

Sur le 8 et 9 avril, quelque membres rendraient visite à **Strasbourg**. Ils parlaient avec une delegation des juges du **Cour Européen des droits de l'homme** (et ils leurs donnaient notre livre Matters of Principle) sous lequel le juge néerlandais Jos Silvis. Ils parlaient aussi avec: le chef suppléant du bureau (le bureau aide le Comité des Ministres avec la surveillance sur l'observation des arrêts du Cour), des membres du commissaire des droits de l'homme et avec des jurists qui aide la **Venice Commission**. Le but de cet visite était attirer l'attention sur l'organisation Juges pour Juges à ces organes du Conseil de l'Europe et rechercher qu'est-ce qu'ils peuvent faire pour le travail de Juges pour Juges. Il y a échangé des informations utiles et il y a contacté en personne. Ainsi, le reseau de l'organisation est augmenté de plus.

Le 29 avril **Peter Ingelse**, qui participait à **Colombia Caravana 2012** de la part de Juges pour Juges, presentait à **Londres** le rapport '**Judges at risk**' [www]. C'était la première fois pour cet organisation de prêter attention specifique à la position souvent difficile et dangereux des juges en **Colombie**. Nous cherchons une manière le plus effective de prêter attention à leurs situation. Voulez-vous aider à trouver une solution avec nous? Prenez contact à [info@rechtersvoorrechters.nl].

Au mois de mai [www] **Janneke Bockwinkel**, en qualité de la observatrice internationale, a été présent au proces disciplinaire de **Miroslava Todorova**, la présidente de l'organisation des juges bulgares, qui ont l'esprit critique. Nous avions ravis d'apprendre en juillet que le cour d'appel a statué que la décision discutable de démission n'est pas proportionnelle. Au but de 2014 nous expectons le procedure nouveau. Nous aspirons de nouveau a la présence d'un observateur de la part de IpJ.

¹ Sandra Day O'Connor a été la première femme entre 1981 et 2006 juge de la Cour Suprême des États-Unis.

En juin, nous avons pris congé de **Gerritjan van Oven**. Gerritjan van Oven a fait revivre l'organisation Juges pour Juges dès son début en qualité du président en décembre 2009. Les membres du comité nouveau et enthousiaste **Esther de Rooij**, **Ybo Buruma** et **Evert van der Molen** ont s'ajouté les membres du comité qui sont maintenant héritiers mais toujours, encore intéressés **Gerrard Boot** et **Jolien Schukking**. Avec **Douwe Sikkema** (communication) et **Vera Willemsen** (secrétariat) nous essayons aussi en 2014 de remplir l'objectif de Juges pour Juges aussi bien que possible.

De la part de notre association, **Katrien Witteman** voyageait au fin d'octobre à **Honduras** pour une visite de travail. Notamment, elle était présente à une conférence sur la défense de l'autonomie des juges en **Amérique centrale**. Dans ce bulletin, vous trouvez un rapport de Katrien.

Finalement, je voudrais bien remercier tous personnes qui ont supportés notre association en mot et en fait. D'une manière ou d'une autre, par le traduire des passages, par se plonger dans les situations des pays, par faciliter de la salle de réunion et le secrétariat au cour d'appel de La Haye, par aller en mission ou par donner de l'argent.

Amitiés et au revoir en 2014!

Tamara Trotman

Un congrès sur l'autonomie des juges à Tegucigalpa (Honduras)

À **Tegucigalpa**, la capitale de ce pays en Amérique centrale Honduras, il y avait en le 31 octobre et le premier décembre un congrès du titre: **experiencias sobre la defensa de la independencia judicial**. C'était organisé par **Asociación de Jueces por la Democracia (AJD)** et **Neue Deutsche Richtervereinigung (NDR)**.

AJD est l'association des juges en Honduras deuxième. Elle est fondée en 2006 par **Guillermo Lopez Lone**. Guillermo et sa femme **Tirza Flores Lanza** sont déoccupés de leur fonction, parce qu'ils participaient à une manifestation contre le coup d'État militaire en 2009, de lequel le président en place Zelaya est déposé. Depuis Guillermo et Tirza gagnent leur argent comme avocat. En outre ils restent, malgré le démissionner de Guillermo en qualité du président de AJD, s'engager pour la AJD et ils travaillent à (notamment) l'Europe pour attirer l'attention sur leur objet et des autres abus en Honduras: c'est le pays avec les chiffres de la criminalité le plus haut de tout le monde. En 2011, ils visitaient les Pays-Bas et ils ont pris contact avec l'association Juges pour Juges. En 2013, Guillermo était de nouveau en Hollande pour notamment une visite à **Lionel Veer**, l'ambassadeur des droits de l'homme, avec une délégation NGO d'Honduras. Juges pour Juges était aussi présent à cet assemblée.



Le congres à Tegucigalpa était visité par des collègues des juges d'Honduras et les pays entourés Nicaragua, Costa Rica, El Salvador et Guatemala. Deux membres de la **commission internationale des jurists (ICJ)** participaient aussi. La délégation européenne se compose de six Allemands, un Espagnol et moi. **Jose Luis Ramirez Ortiz**, juge à Barcelone et du membre du comité de la AJD l'association espagnoles, a fait une conférence sur le pouvoir judiciaire avant, pendent en après Franco; **Martin Wenning-Morgenthaler**, le président de NDR, et sa femme Beatrice parlait de la situation sur nazisme. **Ingrid Heinlein** prêtait attention aux objets en discussion au Cour Européen des droits de l'homme sur des magistrats qui sont licencer. **Ramón Cadena** de ICJ parlait du procès en Guatemala contre l'ex-dictateur José Efraín Ríos Mont cet année précédente. Il était condamné à une peine de prison de 80 années, mais dans les dix jours après l'arrêt était invalidé par le Cour constitutionnel sans un seul fondement dans la loi. Notre collègues d'Amérique centrale racontaient sur leurs expériences et en général sur la problématique dans la région: la désignations ne pas à base de la qualité mais à base du choix de la politique, des déplacements spontanées ou des démissions, des menaces et (en



prudence) la corruption dans les couches propres. Dans les discussions plénières, il y a parlé de comment nous pouvons entamer la problématique: une politique de la désignation de plus transparentes, des désignations pour la vie, une formation solide pour la profession, un règlement pour les mesures disciplinaires, une ressource (pour l'assistance) pour des collègues qui sont confrontés avec des menaces ou des tentatives de suborner. Nous avons formés un groupe de travail pour l'écrire d'un manifeste avec les constatations et conclusions les plus importantes. Le manifeste était lit et distribué au média. Le média qui était très intéressé pour cet assemblée internationale des juges. Quelque jours après le congrès, les éléments du manifeste le plus importants sont insérés dans les journaux nationaux [notamment La Prensa]. Le texte complet, avec la traduction en néerlandais, est publié ici [rechtersvoorrechters.nl/?p=1122].

Après le congrès, Katrien visitait **Cotre Suprema** pour présenter une pétition (pdf) de la part de Juges pour Juges au président et aussi le président de **Consejo de la Judicatura** (le Conseil pour la justice d'Honduras). Dans cette pétition, Juges pour Juges prononce sa inquiétude sur la situation de notre collègues d'Honduras.

Guillermo et Tirza sont encore dans l'attente d'une décision sur la (plainte réclamation), qu'ils ont fait contre leur démission au **Cour inter-Américain des droits de l'homme** à Washington en 2011. Juges pour Juges serre leur objet de près.



Katrien Witteman, décembre 2013

Fokke et Sukke – l'édition limitée! Le dessin humoristique unique de Juges pour Juges



Le bureau de Juges pour Juges est gratifiant que les auteurs de Fokke et Sukke ont créé un dessin humoristique unique pour Juges pour Juges.

Ce dessin a fait dans une édition limitée de 50 pièces et encadré et est destiné à remercier tous personnes qui supportent Juges pour Juges à une manière spéciale. Il y avait quelque fois que des collègues a destiné la somme reçue d'une assemblée spéciale (par exemple d'un verre d'adieu de quelqu'un) à Juges pour Juges. Evidemment, nous sommes très contents avec ces contributions particulière et financière, parce que par là nous sommes capable de faire notre travail. Avec le dessin, nous avons un cadeau joli et exclusif pour les donateurs généreux.

Merci bien: Bastiaan Geleijnse, John Reid, en Jean-Marc van Toll!

Faites un don maintenant!

Votre assistance financière est pour JpJ indispensable. Grâce à cette assistance il est possible pour nous de prendre parti pour des juges qui (risquer de) sont deliés de la profession, qui sont menacés ou poursuivent en raison de l'exercice de la profession. **L'association est complètement dépendantes des donations.**

Les contributions sont bienvenues dans le compte courant 8071562 au nom de l'association Stichting Rechters voor Rechters à Den Haag.

C'est aussi possible d'organiser **une collecte** pour l'association. Vous pouvez [lire ici, en neerlandais] sur des exemples des collectes. Est-ce que vous voudriez organiser une collecte? Prenez-vous contact sur [info@rechtersvoorrechters.nl].

Maria Afuni (Venezuela)

Dans le dix décembre 2013, le **jour international des droits de l'homme**, nous avons arrêtés avec un [message](#) sur le fait qu'il y avait exactement 4 années que notre collègue vénézuélienne **Maria Lourdes Afuni** était arrêtée et emprisonnée par les autorités vénézuéliennes, parce que elle a libérée un suspect sous caution. [\[touchez ici pour des informations précédentes\]](#)

Au février 2011, sa peine de prison était transformée en résidence forcée et depuis le 14 juin 2013 elle est mis en liberté conditionnelle en raison des problèmes de la santé. [\[touchez ici pour un message en espagnol, avec un résumé court et chronologique de son objet jusqu'à ce moment là\].](#)



Après, il y a les conditions suivantes: Afuni ne peut pas quitter le pays, elle est obligé de se présenter au tribunal chaque 14 jours, elle a une prohibition de contacter le média et de plus elle ne peut pas utiliser du média social. Et la condition dernière elle se gêne, parce que pendant sa période de résidence forcée elle est devenue un Twitterer actif et polémique [\[@mariafuni\]](#).

Entre-temps, son procès traîne et depuis octobre 2013 il est interrompu pour le temps long – peut-être jusqu'à mai 2014. [\[voyez notre bulletin du 31 octobre 2013\]](#)

Le 10 décembre, les avocats d'Afuni ont essayer (de nouveau) de déposer une demande au tribunal pour la libération onconditionnelle d'Afuni. Ils pensent que le continuer de plus de la restrictions de sa liberté d'action est illégitime.

Au fin du message, nous avons exprimés que ce jour des droits de l'homme sera plus beau quand la demande sera honorée. Le jour prochain, nous avons entendus que les avocats sont mis en route au tribunal en vain. Soudainement, le tribunal était fermé.

Notre message est repris en Venezuela. Par exemple, le journal national El Universal a placé un article: [\[Fundación Jueces para Jueces de Holanda expresó su apoyo a la jueza Afuni\]](#). Le 10 décembre, beaucoup de vénézuéliens ont répondu aussi par Twitter sur le message sur notre participation.



[Fundación Jueces para Jueces de Holanda expresó su apoyo a la jueza Afuni](#)
goo.gl/Yk19IE

Juges pour Juges continue de suivre cet objet et de soutenir Maria Afuni.

Oleksandr Volkov (Ukraine)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Aujourd'hui, **l'Ukraine** tient la vedette. Le débat social se porte sur la question s'il faut s'orienter vers la Russie ou vers l'Europe.

On oublierait presque le cas du juge licencié **Oleksandr Volkov**. Volkov était membre de la Cour Suprême et a été illégalement congédié selon la **Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)**. La CEDH avait statué auparavant que l'Ukraine devait prendre des mesures pour que M. Volkov soit réintégré à son poste le plus vite possible. L'Ukraine n'a pas encore donné suite à cette décision de la CEDH.

L'exécution des décisions de la CEDH est observée par le **Comité des Ministres**. Le 29 août 2013, la fondation Juges pour Juges a porté le cas de M. Volkov à l'attention du Comité. Durant la réunion de septembre, le Comité a fait remarquer à l'Ukraine qu'elle a l'obligation inconditionnelle d'assurer la réintégration de M. Volkov à son poste de juge à la **Cour Suprême** [\[www\]](#). L'Ukraine a été incitée à faire face à ses obligations, eu égard que la Cour Suprême comptait alors deux postes vacants.

Lors de la réunion du Comité du 3 jusqu'au 5 décembre 2013, le cas de M. Volkov a de nouveau été mis en cause. Le Comité s'inquiétait du fait que 'le Parlement n'a pas réintégré le requérant à son poste de juge à la Cour suprême d'Ukraine lorsqu'il a pourvu, le 5 novembre 2013, l'un des deux postes vacants au sein de la Cour suprême d'Ukraine'. Le 9 décembre dernier, la fondation a exprimé sa satisfaction du fait que le Comité a de nouveau appelé les autorités ukrainiennes à donner suite à la décision strasbourgeoise. Nous continuons à suivre de près les développements de cette affaire. Si l'Ukraine manque de donner suite à la décision, nous n'hésiterons pas à redemander l'attention sur l'affaire de notre collègue licencié.

Le « **European Human Rights Advocacy Centre** », une organisation dont **Philip Leach**, l'avocat de M. Volkov, est membre, nous a remercié de notre soutien:



Thanks to the organisation @J4J_RR which is supporting us in pushing for the implementation of #Volkov v #Ukraine rechtersvoorrechters.nl/comite-van-min...

NVvR – Café International

Le 22 novembre, la réunion titrée « **Café International** » a eu lieu dans le nouveau palais de justice à Amsterdam. Cette réunion était organisée par la commission « Etranger » de l'**Association néerlandaise de magistrats (NVvR)** JpJ avait reçu une invitation. **Douwe Sikkema** et **Esther de Rooij** y étaient présents de la part de la direction.



Esther a expliqué les objectifs et la méthode de travail de Juges pour juges. L'objectif le plus important constitue le support de juges individuels qui éprouvent ou risquent d'éprouver des problèmes à cause de la façon dont ils exercent leur profession. JpJ peut alors prendre contact avec des ambassades ou avec d'autres instances concernés. Il est aussi possible de faire assister des juges à des audiences. Ainsi, **Janneke Bockwinkel** a assisté à des audiences en Bulgarie concernant le licenciement de la juge Miroslava Todorova. **Katrien Witteman** venait de rentrer du Honduras où elle a assisté à plusieurs conférences. Au nom de JpJ, elle y a exprimé son inquiétude à l'égard du statut des juges en Honduras (voir son récit plus haut). Elle nous a raconté ses impressions. Douwe a parlé de ses activités pour JpJ et des activités du **Comité néerlandais de juristes pour les droits de l'homme (NJCM)**. Après la réunion, nous avons pris un verre. Alors, nous avons constaté combien il est utile que nous soyons au courant des activités des uns et des autres à l'étranger.

Les juges dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (CCJE)

Le 15 novembre 2013, le **Conseil consultatif de juges européens (CCJE)** a adopté le rapport sur la situation du pouvoir judiciaire et des juges dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ce rapport couvre la période d'octobre 2011 à septembre 2013 inclus et synthétise les informations transmises au CCJE concernant les allégations de violations par les 47 Etats membres des normes relatives au statut des juges et à l'exercice de leurs fonctions. [www]

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le CCJE distingue les catégories de violations alléguées suivantes :

- des atteintes au statut, à l'indépendance et à l'inamovibilité des juges ;
- des atteintes aux principes concernant la composition et le fonctionnement des Conseils de la justice ;
- des diminutions de la rémunération des juges ;
- le manque de ressources ;
- des atteintes à la chose jugée commises par d'autres pouvoirs et la non-exécution des décisions judiciaires ;
- des anomalies dans l'organisation de la formation des juges ;
- l'absence de critères objectifs pour l'évaluation du travail des juges ;

- h. des atteintes à la liberté d'association des juges ;
- i. des difficultés concernant les codes d'éthique de la fonction judiciaire ;
- j. des difficultés dans les relations entre la justice et les médias.

A la fin du rapport, le CCJE conclut:

1. "Les demandes et rapports adressés au CCJE pendant la période couverte par le présent rapport (octobre 2011 à septembre 2013) montrent clairement que l'application des normes pertinentes du Conseil de l'Europe continue à poser problème dans certains Etats membres.
2. Le CCJE réaffirme que « ce qui importe n'est pas la perfection des principes et encore moins l'harmonisation des institutions, mais la mise en pratique effective des principes déjà élaborés » (Avis n° 1(2001), paragraphe 6).
3. Le CCJE s'inquiète de tendances qui, semble-t-il, risquent de remettre en cause à la fois l'indépendance et l'image d'indépendance de la justice, entamant ainsi la confiance de la société envers le système judiciaire.
4. Le CCJE attire l'attention du Comité des Ministres sur ces questions, ainsi que sur les informations fournies par les délégations du CCJE et par d'autres parties concernées. Il attire aussi l'attention sur les observations formulées par le CCJE dans le contexte de ses Avis et d'autres textes pertinents. Ces problèmes, que le CCJE se doit de commenter, ne font que souligner une fois de plus l'importance des travaux du Conseil de l'Europe pour l'amélioration du respect de l'Etat de droit dans toute l'Europe.
5. Conformément à son mandat, le CCJE continuera d'examiner les allégations d'atteintes au statut des juges et à l'exercice de leurs fonctions. Il invite les autorités compétentes des Etats membres à prendre note du présent rapport et à se conformer aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe."
6. Le CCJE invite ses membres, les autorités nationales compétentes, les instances judiciaires ou les associations de juges et les organisations ayant le statut d'observateur auprès du CCJE à fournir des observations et informations complémentaires sur les problèmes soulevés ici et charge son Bureau de mettre régulièrement à jour le présent rapport, qui sera transmis aux organes concernés du Conseil de l'Europe.

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats



JpJ entretient depuis le début de son mandat en août 2009 de bonnes relations avec **Mme Gabriela Knaul**, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats. [plus d'informations sur son mandat sur son site].

En octobre 2013, elle a présenté devant **l'Assemblée Générale des Nations Unies** son rapport thématique sur les **Tribunaux Militaires** (cliquez ici pour le communiqué de presse, ici pour le rapport). Par l'intermédiaire de (entre autres) JpJ, la jeune juriste néerlandaise Philo van Lenning, qui travaille pour Kennedy Van der Laan, un cabinet de groupe d'avocats, a contribué à la réalisation de ce rapport en tant qu'assistante externe de la rapporteuse.

En 2014, le rapport thématique sera dédié à la « **Responsabilité Judiciaire** », un sujet qui est aussi intéressant pour les Pays-Bas à cause de la proposition de loi intitulée « Extension des mesures sur le pouvoir judiciaire ».

En janvier 2014, deux visites sont au programme, à savoir une visite aux Emirats Arabes Unis et l'autre au Qatar. L'objectif de ces visites est « d'examiner en plus grand détail la situation du pouvoir judiciaire et le système légal au sens plus large du terme et, approprié aux circonstances, de faire des recommandations pour son amélioration ».

Si vous avez des contacts utiles dans un de ces deux pays, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [info@rechtersvoorrechters.nl]. Nous serons alors en mesure de transmettre ces informations à **Mme Knaul**.

JpJ donne un contenu au « comportement du magistrat, professionnalisation et politique »

Le 1er janvier 2014, la nouvelle formation initiale pour juges prend le départ. Au cours des trois premiers mois, les juges en formation « **font connaissance avec la profession du juge dans une ambiance sans risque et définissent de façon indépendante leur propre programme individuel de formation** », selon le site du SSR (l'institut de la formation des magistrats). [www]

JpJ a été demandé de prendre en charge une demi-journée de cette formation initiale dans le cadre du thème « comportement du magistrat, professionnalisation et politique » Comme point de départ, l'on a choisi notre livre « **Matters of Principle** ».

Le groupe de travail du SSR responsable a expliqué que les juges (en formation) doivent être conscients de ce qui est vu ici aux Pays-Bas comme étant « normal » est un acquis dont les juges dans d'autres pays ne disposent pas tous. Néanmoins, cette évidence doit être surveillée aux Pays-Bas, car ces acquis peuvent être mis en cause par des puissances externes (parfois politiques).

Nous sommes honorés que la fondation ait été demandé de prendre en charge une demi-journée de cette formation initiale. En ce moment, nous travaillons dur afin de pouvoir donner un cours captivant et de bonne qualité. Il aura lieu le 26 mars 2014.



JpJ cherche des traducteurs néerlandais - français et espagnol

JpJ cherche des traducteurs du néerlandais vers le français et l'espagnol. Ils seront demandés de traduire des textes pour le site ou d'effectuer d'autres travaux de traduction, comme la traduction de lettres (ouvertes) et de déclarations de JpJ. Il va de soi que la quantité de travail sera fixée en accord avec le traducteur. Elle peut être partagée entre plusieurs personnes. Aussi les personnes qui ne veulent traduire qu'occasionnellement sont cordialement invitées à se présenter. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi une formation officielle.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter par e-mail [info@rechtersvoorrechters.nl].

Le bulletin/flash info

Ce bulletin a été envoyé à ceux et à celles qui nous ont fait savoir ou dont nous supposons qu'ils sont intéressés. Si vous ne voulez plus recevoir le prochain bulletin ou flash info de la fondation JpJ, envoyez-nous un e-mail par

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin directement de la fondation JpJ et vous aimeriez le recevoir à partir de maintenant, vous pouvez vous abonner en envoyant un e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous pouvez transmettre un changement d'adresse e-mail de la même manière.



Suivez Juges pour Juges aussi sur Twitter [@J4J_RR]

!!! Meilleurs vœux pour 2014 !!!